



# Ville de Tournai

## Conseil Communal

Compte-rendu de la séance du 30 juin 2008

### ✓ **La Poste recherche des partenaires à Tournai**

Le Conseil Communal a évoqué la situation des bureaux de poste dans l'entité de Tournai. Le Collège Communal avait déploré la fermeture du bureau de poste le 20 juin dernier dans un communiqué. La Poste veut réorganiser son réseau de points de vente, comme un peu partout dans le pays. Au terme de cette réorganisation, fixée à fin 2009, début 2010, la présence postale dans l'entité de Tournai devrait être la suivante : deux bureaux de poste (Tournai Gare et Tournai Saint-Martin) et sept points poste. Quatre points poste sont déjà ouverts : au GB Contact de Kain, à la librairie Delaby, au Spar de Gaurain et à la librairie Saint-Eleuthère. Trois autres points postes doivent encore être attribués.

En plus des quatre points poste déjà ouverts, la Poste est à la recherche de partenaires dans les zones géographiques suivantes : Tournai-Froyennes, Tournai Centre (Centre et Gare), Tournai Nord (dans les quartiers Tournai Faubourg du Château/ Kain - Mont-St-Aubert). La Poste communique aussi qu'elle s'engage à tout mettre en œuvre pour faire précéder la fermeture d'un bureau de poste par l'ouverture d'un point poste. Elle rappelle que les services disponibles au sein d'un point poste sont les suivants : affranchissement national et international, achat de timbres postaux, acceptation-retrait d'envois recommandés et de colis, versements sur compte de tiers (paiement de petites factures avec communication structurée). Les clients de la Poste ont la possibilité de déposer leurs bulletins de virement dans les points poste (boîte aux lettres bleue). A l'avenir, la Poste n'envisage pas d'ouvrir de nouveaux bureaux de poste avec son propre personnel. Cependant, des partenariats avec des autorités publiques sont envisageables, dit-elle.

### ✓ **Le « Mosquito » interdit**

Le Conseil Communal a également approuvé l'ordonnance d'interdiction de l'émetteur à ultrasons, plus communément connu sous le nom de Mosquito. Cet appareil, dont les ultrasons ne sont audibles que par les moins de 25 ans, sert à faire fuir les jeunes qui sont dérangés par ce son.

### ✓ **Le Musée d'Histoire Naturelle reconnu par la Communauté française de Belgique**

Par un courrier du 30 mai dernier, le Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle, Monsieur Philippe Brunin, a pris connaissance que la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, Madame Fadila Laanan, a décidé de reconnaître le musée en catégorie C dans le cadre du décret du 17 juillet 2002, lui ouvrant ainsi le subventionnement public.

Monsieur le Bourgmestre en a tenu informé les membres du Conseil Communal.

## Le Conseil Communal a décidé :

- ✓ De retirer le projet de jumelage entre la Ville de Tournai et la Ville de Lankaran en Azerbaïdjan.
- ✓ De créer une Commission Consultative de Solidarité Internationale Nord-Sud dont les objets sont les suivants :
  - créer des synergies entre tous les acteurs locaux, pour l'élaboration de projets de solidarité dans les pays du Sud,
  - promouvoir et coordonner des actions de sensibilisation sur le territoire de Tournai,
  - susciter des actions d'intégration sur le territoire communal,

- développer des actions d'éducation au développement dans les écoles de l'entité et auprès d'associations,
- sensibiliser au commerce équitable,
- participer à l'élaboration de projets à soumettre par la Ville, à des organes subsidiaires,
- favoriser les échanges d'informations relatifs à la problématique Nord/Sud,
- créer un agenda des manifestations.

Voté à l'unanimité

- ✓ De modifier le Règlement Général de Police et plus particulièrement les articles relatifs aux amendes administratives.

- de remplacer l'article 113 du Règlement Général de Police de la Ville de Tournai par un nouvel article 113 libellé comme suit :

*" Sans préjudice des dispositions légales, l'installation des sirènes d'alarme ou appareils quelconques de même genre doit être précédée d'une déclaration auprès des services de police.*

*Ladite déclaration doit notamment indiquer l'identité des personnes à contacter en cas de déclenchement auquel il n'est pas immédiatement mis fin par le propriétaire de l'alarme ou la personne en ayant la charge.*

*Les dispositifs d'alarmes sonores visés par l'arrêté royal du 25 avril 2007 fixant les conditions d'installation, d'entretien et d'utilisation des systèmes d'alarme et de gestion de centraux d'alarme, devront répondre aux conditions fixées par celui-ci.*

*Les dispositifs d'alarmes sonores destinés à protéger les voitures, motos, caravanes, remorques,... devront être équipés d'une minuterie limitant à 30 secondes le temps d'émission du signal d'alarme.*

*En cas de déclenchement, le propriétaire de l'alarme ou la personne en ayant la charge doit neutraliser l'alarme dans les plus brefs délais. A défaut de neutralisation dans les 30 minutes qui suivent son déclenchement, les services de police pourront neutraliser celle-ci par tous les moyens, dans le respect des dispositions légales, afin de rétablir la tranquillité publique.*

*Le déclenchement intempestif d'alarme, à savoir celui qui n'est pas la conséquence d'une intrusion ou d'une tentative d'intrusion, non neutralisé dans les 30 secondes de son déclenchement, est punissable d'amendes administratives."*

- de remplacer l'article 240 §1er 15° du Règlement Général de Police de la Ville de Tournai par un nouvel article 240 §1er 15° libellé comme suit :

*" 15° celui qui contrevient aux articles 105 à 115 relatifs à la lutte contre le bruit à l'exception de l'alinéa 3 de l'article 113 en ce que sa violation est pénalement sanctionnée."*

- de remplacer l'article 240 §1er 7° du Règlement Général de Police de la Ville de Tournai par un nouvel article 240 §1er 7° libellé comme suit :

*" 7°) celui qui contrevient aux articles 5 et 8 du présent règlement et qui, d'une manière générale, sans nécessité, ou sans permission de l'Autorité compétente, aura embarrassé les rues, les places ou toutes autres parties de la voie publique, soit en y laissant des matériaux, des échafaudages ou d'autres objets quelconques, soit en y creusant des excavations."*

- de remplacer l'article 250 du Règlement Général de Police de la Ville de Tournai par un nouvel article 250 libellé comme suit :

*"Sans préjudice des cas prévus au chapitre III titre IX livre II du Code pénal, il est interdit :*

*-de réaliser, sans autorisation, des graffitis sur des biens mobiliers ou immobiliers;  
-d'endommager ou de détruire les propriétés mobilières d'autrui;  
-de dégrader les propriétés immobilières d'autrui."*

- de supprimer, à l'article 240 §1er 2° du Règlement Général de Police de la Ville de Tournai, les termes suivants :

*"ou celui qui, sans autorisation, appose des tags sur les biens communaux ou sur les biens d'autrui."*

- de remplacer l'article 255 du Règlement Général de Police de la Ville de Tournai par un nouvel article 255 libellé comme suit :

*"Seront sanctionnés ceux qui auront commis des vols simples au sens des articles 461 et 463 du Code pénal."*

**Voté à l'unanimité**

- ✓ De marquer son accord sur les termes de l'ordonnance de police visant à interdire, sur le territoire de la commune, l'utilisation d'un émetteur d'ultrasons implanté sur un bien public ou privé, dénommé « Mosquito » ou tout procédé équivalent portant une autre appellation, dans le but de dissuader une partie de la population de fréquenter un espace public ou privé.  
**Voté à l'unanimité**
- ✓ De retirer le point relatif à la création d'un passage pour piétons à la rue des Croisiers à Tournai.
- ✓ De supprimer le rond-point situé rue de l'Ancienne Potence dans le Zoning de Tournai Ouest 1 à Orcq.  
**Voté à l'unanimité**
- ✓ De réserver le stationnement aux personnes handicapées face au n°20 de la rue du Crampon à Tournai.  
**Voté à l'unanimité**
- ✓ De réserver le stationnement aux personnes handicapées face au n°27 de la rue du Beyaert à Tournai.  
**Voté à l'unanimité**
- ✓ De réserver le stationnement aux personnes handicapées face au n°141 de la chaussée de Bruxelles à Tournai.  
**Voté à l'unanimité**
- ✓ De réserver le stationnement aux personnes handicapées face au n°391 de la chaussée de Renaix à Tournai.  
**Voté à l'unanimité**
- ✓ De retirer le point relatif à la création d'une section « enseignement » sur le Site Internet de la Ville de Tournai.
- ✓ De passer un marché de services pour la création de logements d'insertion à l'ancien Commissariat de Police de la rue de l'Athénée à Tournai. Le marché est estimé à 105.000 euros tva comprise.  
**Voté à l'unanimité**

- ✓ D'approuver les modifications du marché de services en vue de la réhabilitation de l'aile droite du Château de Templeuve. Les modifications visent à faire procéder à des études sur la stabilité de l'édifice, l'état du bâti et l'état des fondations. Le marché est estimé à 25.000 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché de services destiné à la réalisation, par un architecte, de la fiche de l'état sanitaire du Musée des Beaux-Arts. Le marché est estimé à 1.000 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché de services pour des travaux de parachèvement après le démontage des plafonds de l'Eglise Saint-Amand à Marquain. Le marché est estimé à 15.000 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour la fourniture et la pose de quatre portes de garage destinées aux bâtiments communaux. Le marché est estimé à 17.000 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ D'approuver des travaux supplémentaires à la toiture du bâtiment du Service d'Aide à l'Intégration Sociale situé plaine de Ramevines à Gaurain-Ramecroix pour un montant de 5.398,32 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour la réfection des toitures du hall des sports de l'Ecole Communale de Warchin. Le marché est estimé à 26.526,83 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De prendre acte des modifications apportées, à la demande de la Tutelle, aux cahiers spéciaux des charges relatifs aux travaux de chaudières à l'Ecole Communale de Gaurain et Templeuve et aux travaux de remplacement des chassis à l'Ecole Communale à l'avenue de Gaulle à Tournai.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché de fournitures pour l'acquisition de matériaux destinés à la mise en conformité des cuisines des écoles communales de Vaulx, Templeuve, Warchin, Blandain, Froidmont et des écoles communales Carbonelle, Joncquerelle, du Chemin d'Ere, Marvis, Beyaert et du Nord. Le marché est divisé en cinq lots, gros œuvre, menuiserie, quincaillerie, électricité et sanitaire pour un montant global estimé de 24.872 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'achat et l'installation d'une échelle de secours à l'Académie des Beaux-Arts. Le marché est estimé à 10.222,32 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché de fournitures pour l'acquisition de matériel destiné au département « Aide Médicale Urgente » du Service Incendie. Le marché est estimé à 7.600 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché de fournitures pour l'acquisition de matériel destiné à l'équipe de plongeurs du Service Incendie. Le marché est estimé à 6.969 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de matériel de dépollution de type mineur et de type chimique destiné à l'équipe Cellule Méthode Intervention Chimique du Service Incendie. Le marché est estimé à 34.000 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition d'un kit de deux pompes volumétriques destiné au Service Incendie. Le marché est estimé à 42.000 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de mobilier destiné au Service Incendie. Le marché est estimé à 6.000 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de mobilier destiné aux Ecoles Communales de Kain, de la Justice, de Froidmont, Marquain et Vezon. Le marché est estimé à 8.490,26 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de matériel d'équipement (cuisine et électroménager) destiné à la Crèche Communale « le Clos des Poussins ». Le marché est estimé à 9.952 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de mobilier destiné aux Crèches Communales « le Clos des Poussins » et « les Chatons ». Le marché est estimé à 25.563,77 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de trois mannequins destiné au Musée Royal d'Armes. Le marché est estimé à 1.085 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition d'une roulotte sanitaire tractable destinée au Service des Fêtes. Le marché est estimé à 5.000 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour l'acquisition de matériaux destinés à l'aménagement du bâtiment situé au domaine des Eaux Sauvages à Froidmont. Le marché est estimé à 6.546 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour la taille de restructuration de 202 platanes à Tournai, avenues Leray, Delmée et Boulevard Léopold. Le marché est estimé à 30.000 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De passer un marché pour des travaux de réfection de joints de pavage sur le territoire de Tournai. Le marché est estimé à 299.997,72 euros tva comprise.  
[Voté par les groupes PS, cdH, MR - Abstention du groupe ECOLO](#)
- ✓ De passer un marché pour des travaux de réfection de trottoirs sur le territoire de Tournai. Le marché est estimé à 265.931,38 euros tva comprise.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De souscrire 6.836 parts sociales de 25 euros dans le capital du sous-bassin hydrographique de l'Escaut-Lys (Société Wallonne des Eaux), en vue de financer les travaux d'extension pour l'alimentation en eau potable du lotissement rues de Warchin et Couture des Trois Oignons à Warchin.  
[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'approuver les termes de la convention relative au réaménagement de la rive gauche de l'Escaut, partie comprise entre le Pont de Fer et le Pont des Trous, entre la Ville de Tournai et le Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De marquer son accord sur les termes de la convention liant la Ville de Tournai et les gestionnaires de la péniche « Carpe Diem » dans le cadre de la redynamisation du tourisme fluvial et des croisières organisées par l'Office du Tourisme du 20 août au 21 septembre 2008.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De marquer son accord sur le projet de convention de partenariat entre la Ville de Tournai et l'ASBL Tremplin 2000 dans le cadre de stages d'acculturation et/ou pratiques non rémunérées.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De marquer son accord sur le projet de convention entre la Ville de Tournai et l'ASBL Tournai Télé Assistance qui permet à cette dernière de remplir son objet social.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De marquer son accord sur le projet d'avenant à la convention relative au bail de la cafétéria de la Maison de la Culture. Cette convention précise les modalités d'abandon des loyers à réclamer par la Ville de Tournai pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2007 au 30 septembre 2008 moyennant la prise en charge par l'autre partie, la SA Interbrew Belgium, de travaux d'investissement et d'achats de nouveaux équipements et matériels pour la cafétéria pour un montant de 27.284 euros.  
[Voté par les groupes PS et cdH - Abstention des groupes MR et ECOLO](#)
- ✓ D'arrêter les termes du contrat de location pour la salle « L'Vint d'Bisse » à Chercq.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ D'approuver le principe de la modification à la voirie communale rue des Fougères à Tournai, dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un immeuble à appartements introduit par la société DEVOS. La phase I comprendra 24 logements ainsi qu'un parking souterrain pour 43 véhicules et un carport pour 6 véhicules. La phase II comprendra 25 logements supplémentaires et, à terme, 23 emplacements de parking « visiteurs ». L'approbation a été soumise à conditions après enquête publique.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ D'accorder à l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques (IGRETEC), une concession domaniale sur le sentier n°22 à Warchin afin d'y installer une nouvelle cabine électrique.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De mettre fin au droit à la concession à perpétuité n°1815, carré 183 dans l'allée des « Champs Elysées » au Cimetière de Tournai-Sud, octroyée le 15 février 1899.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De fixer à 15 euros le coût de la délivrance des cartes électroniques pour étranger.  
[Voté à l'unanimité](#)
- ✓ De fixer à 12 euros l'abonnement ou carte de réduction de la Discothèque (Bibliothèque de la Ville de Tournai) pour la location d'une durée d'une semaine de 30 CD ou DVD au lieu du tarif normal de 15 euros, et d'accorder, à titre exceptionnel, la gratuité du prêt des livres de la Bibliothèque à l'occasion de l'opération « La Fureur de lire » qui se tiendra du 8 au 14 novembre 2008.

### Voté à l'unanimité

- ✓ D'arrêter aux chiffres présentés les comptes annuels de l'exercice 2007 de la Ville de Tournai :

<b>COMPTE BUDGETAIRE</b>	<b>Recettes (Droits nets)</b>	<b>Dépenses (Engagements)</b>	<b>Résultat budgétaire</b>
Service Ordinaire	94.798.513,16	89.127.225,59	5.671.287,57
Service Extraordinaire	19.865.343,29	16.934.344,90	2.930.998,39
	<b>Recettes (Droits nets)</b>	<b>Dépenses (Imputations)</b>	<b>Résultat comptable</b>
Service Ordinaire	94.798.513,16	85.397.630,03	9.400.883,13
Service Extraordinaire	19.865.343,29	7.258.902,39	12.606.440,90

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>	<b>Boni/mali</b>
Résultat d'exploitation	98.565.796,06	91.023.311,93	7.542.484,13
Résultat exceptionnel	2.086.179,39	1.699.504,48	386.674,91
Résultat de l'exercice	100.651.975,45	92.722.816,41	7.929.159,04

### Bilan

- Total actif/passif : 412.829.579,70 euros
- Résultats globalisés : 45.262.466,93 euros
- Réserves : 4.808.627,58 euros

### Voté à l'unanimité

- ✓ De modifier aux chiffres ci-après les budgets 2008 (modifications budgétaires 1 et 2) :

- **Service Ordinaire**

Recettes	91.116.752,24 euros
Dépenses	87.301.241,72 euros
Boni	3.815.510,52 euros
- **Service Extraordinaire**

Recettes	15.184.262,07 euros
Dépenses	13.261.559,95 euros
Boni	1.922.702,12 euros

### Voté par les groupes PS, cdH, MR - Abstention du groupe ECOLO

- ✓ De marquer son accord quant à l'intervention financière de la Ville de Tournai dans le coût des travaux de restauration de la façade (classée) de l'immeuble situé au n°16 de la l'Impasse du Cygne à Tournai. L'intervention de la Ville de Tournai se fera à concurrence de 3% des travaux projetés par le propriétaire et ne pourra dépasser 6.000 euros.

### Voté à l'unanimité

- ✓ De choisir le profil d'investissement « LOW » auprès de DEXIA dans le cadre des marchés d'investissements financiers.

### Voté à l'unanimité

- ✓ De passer un marché conjoint pour la Ville de Tournai, ses Régies et la Zone de Police du Tournais pour le financement des investissements 2008 et les services relatifs pour un montant estimé globalement à 8.150.000 euros.

### Voté à l'unanimité

- ✓ De procéder à l'allongement de la durée d'amortissement de 10 ans à 20 ans de l'emprunt n°4051 d'un montant de 92.000 euros destiné à la Fabrique d'Eglise Saint-Jean et de solliciter DEXIA Banque afin de finaliser cette opération de rééchelonnement.

### Voté à l'unanimité

- ✓ D'arrêter les comptes annuels de l'exercice 2007 de la Régie Communale ordinaire de valorisation des énergies renouvelables :

#### Comptabilité budgétaire

	Service ordinaire	Service extraordinaire
- Droits constatés nets	25.334,53 €	2.160.589,62 €
- Dépenses engagées	20.801,41 €	2.160.589,63 €
- Résultat budgétaire	4.533,12 €	0,00 €
- Dépenses imputées	20.801,41 €	1.659.839,62 €
- Résultat comptable	4.533,12 €	500.750,00 €
- Crédit à reporter	0,00 €	500.750,00 €

#### Comptabilité générale

- Compte d'exploitation	Recettes :	45.320,60 €
	Dépenses :	46.978,20 €
	Mali :	1.657,57 €
- Bilan	Actif :	3.372.452,60 €
	Passif :	3.372.452,60 €

#### Voté à l'unanimité

- ✓ D'approuver aux chiffres ci-après les compte et bilan de l'exercice 2007 du Centre Public d'Action Sociale :

#### Résultat budgétaire de l'exercice

	Ordinaire	Extraordinaire
- Droits constatés nets	41.897.402,27 €	4.184.722,39 €
- Engagements totaux	41.897.402,27 €	4.184.722,39 €
	0,00 €	0,00 €

#### Résultat comptable de l'exercice

	Ordinaire	Extraordinaire
- Droits constatés nets	41.897.402,27 €	4.184.722,39 €
- Imputations	41.310.644,39 €	1.052.611,25 €
	586.757,88 €	3.132.111,25 €

#### Voté à l'unanimité

- ✓ De prendre connaissance du rapport d'activité 2007 de la Régie Autonome du Stade Luc Varenne transmis par son Président.

Voté par les groupes PS, cdH, MR - Abstention du groupe ECOLO

- ✓ D'approuver les comptes annuels de l'exercice 2007 de la Régie de l'Abattoir se clôturant par un montant total de recettes d'exploitation de 128.971,21 euros, pour un montant total de dépenses d'exploitation de 128.971,21 euros.

Voté à l'unanimité

- ✓ D'émettre un avis favorable sur les comptes 2007 des 13 Fabriques d'Eglise suivantes : Martin à Esplechin, Saint-Eloi à Froyennes; Saint-Amand à Havinnes, Saint-Amand à Lamain, Saint-Amand à Marquain, Saint-Aubert à Mont-Saint-Aubert, Saint-Martin à Quartes, Saint-Urbain à Ramegnies-Chin, Sainte Marie-Madeleine à Rumillies, Saint-Hilaire à Thimougies, Saint-Lazare à Tournai, Eglise Protestante de Tournai, Eglise Protestante Baptiste de Tournai.

D'émettre un avis favorable avec réserve en raison de dépassements de crédit ou d'erreurs administratives pouvant être corrigées par l'Autorité de Tutelle sur les comptes 2007 des 27 Fabriques d'Eglise suivantes : Saint-Albin à Barry, Saint-Pierre à Béclers, Saint-Eleuthère à Blandain, Saint-André à Chercq, Saint-Amand à Ere, Saint-Vaast à Gaurain, Saint-Amand à Hertain, Saint-Omer à Kain, Notre-Dame de la Tombe à Kain, Sainte Vierge à Melles, Saint-Pierre à Mourcourt, , Saint-Vaast à Ramecroix, Saint-Maur à Saint-Maur, Saint-Etienne à Templeuve, Saint-Amand à Tournai (Allain), Saint-Brice à Tournai, Saint Jean-Baptiste à Tournai, Saint-Paul à Tournai, Saint-Piat à Tournai, Saint Quentin/Saint-Jacques à Tournai, Sacré-Cœur à Tournai, Notre-Dame Auxiliatrice à Tournai, Notre-Dame de la Salette à Tournai, Saint-Pierre à Vaulx, Saint-Pierre à Vezon, Saint-Martin à Warchin, Saint-Géry à Willemeau.

D'émettre un avis défavorable en raison du déficit au compte sur les comptes 2007 des 3 Fabriques d'Eglise suivantes : Saint-Thomas de Maulde, Saint-Piat à Froidmont, Sainte-Agathe à Orcq.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'émettre un avis favorable aux demandes de modifications budgétaires (budget 2008) pour les Fabriques d'Eglises Saint-Eleuthère à Blandain et Saint-Vaast à Gaurain.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'accepter les dons suivants destinés au Musée d'Histoire Naturelle :
  - Un vison d'amérique naturalisé, don de Mme Brigitte Hennebert,
  - Une collection de coquillages, don de Mme Maton,
  - Une collection d'insectes, une collection de chauves-souris, un herbier, une collection d'amphibines, don de Mr Yves Daumeries,
  - Deux syrinx aruanus ou trompettes australiennes acquis par la Société d'Encouragement du Musée d'Histoire Naturelle

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'accepter le don de différentes pièces acquises par l'ASBL Tourisme et Culture et de les conserver dans les différents musées communaux.
  - Collection de porcelaines « Le Cocq de Pletincx » d'une valeur de 73.421,25 euros à destination du Musée d'Histoire et des Arts Décoratifs,
  - Collection de cartes postales d'une valeur de 25.000 euros à destination du Musée du Folklore,
  - Tapisserie contemporaine « Aguirre » d'une valeur de 13.087 euros en présentation temporaire dans le Hall d'Honneur de l'Hôtel de Ville,
  - Deux matrices aux armes de la Ville de Tournai d'une valeur de 125 euros à destination du Musée d'Histoire et des Arts Décoratifs,
  - Un cheval en résine d'une valeur de 1.890 euros à destination du Musée Royal d'Armes et d'Histoire Militaire,

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'autoriser le prêt d'objets conservés au Musée du Folklore pour l'exposition « Tournai vers le passé » dans la galerie commerciale des Bastions à Tournai.

[Voté à l'unanimité](#)

- ✓ D'autoriser le prêt de la matrice de la Ville de Tournai datant du XVème siècle et conservée au Musée d'Histoire et des Arts Décoratifs, au Palais des Beaux-Arts de Lille dans le cadre de l'exposition « Les Sceaux : témoins historiques et artistiques de la société médiévale » qui se déroulera du 23 octobre 2008 au 25 janvier 2009.

[Voté à l'unanimité](#)